

N°19-09-091

L'an deux mil dix-neuf, le lundi 30 septembre à 18 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian LEROY (reçoit pouvoir de R. DENUNCQ), Président, suite à la convocation en date du 18 septembre 2019.

Présents :

Mesdames POURCHEL I. ; FOURNIER A. ; DELRUE J. ; DEGREMONT F. (reçoit pouvoir de M. MAGERE) ; WESTENHOEFFER V. ; BERQUEZ M.L. ;
Messieurs PRUVOST M. ; VASSEUR C. (reçoit pouvoir de JM ALLOUCHERY) ; BOUFFART J. ; DEVIGNE E. ; GARDIN J. ; LHEUREUX M. ; FRANQUE G.A. ; SENECAT D. ; DELATTRE J. (reçoit pouvoir de N. DE JONGHE) ; SAGNIER F. ; MAILLOT D. ; CROQUELOIS J.M. ; CHARLEMAGNE V. ; DUFOUR O. (reçoit pouvoir d'H. CARVALHO) ; CLABAUT A. ; COLIN G. (reçoit pouvoir de D. FOURNIER) ; WALLET B. ; WAUQUIER A. ; WAVRANT M. (reçoit pouvoir de JC COYOT) ; CORDIER A. ; BACQUET J. ; GALLET J.M. ; TELLIER C. ; LEFEBVRE S. ; FOURRIER B. ; DELANNOY J. (reçoit pouvoir d'E. BOIN) ; HOCHART J.L. ; WYCKAERT G. ; BEE D.

Absents excusés :

Mesdames CARVALHO H. (donne pouvoir à O. DUFOUR) ; POULAIN P. ; DE JONGHE N. (donne pouvoir à J. DELATTRE) ; BOIN E. (donne pouvoir à J. DELANNOY)
Messieurs ALLOUCHERY J.M. (donne pouvoir à C. VASSEUR) ; DUWAT A. ; BRUGGEMAN M. ; FOURNIER D. (donne pouvoir à G. COLIN) ; MAGERE M. (donne pouvoir à F. DEGREMONT) ; COYOT J.C. (donne pouvoir à M. WAVRANT) ; DENUNCQ R. (donne pouvoir à C. LEROY) ; DELATTRE G.

Absents :

Monsieur GARENAUX M.

Monsieur Daniel MAILLOT est élu secrétaire.

**OBJET : OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT (OPAH) –
PARTICIPATION FINANCIERE DE LA CCPL - MODIFICATION**

Rapporteur : Didier BEE

Par délibération n° 19-05-054 du 27 mai 2019, le conseil communautaire a décidé de modifier le nombre de dossiers "autonomie" à instruire et de passer de 5 à 17 dossiers en 2019.

Par ailleurs, les objectifs (29 dossiers par an) du dispositif "Habiter mieux" ont déjà été atteints pour 2019.

Le bureau communautaire propose que les objectifs "Habiter mieux" soient augmentés, pour l'année 2019, dans la limite financière prévue, soit 52 200 € par an.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'augmenter le nombre de dossiers "Habiter mieux" à instruire pour l'année 2019, dans la limite financière prévue, soit 52 200 € par an
- **VALIDE** la participation financière de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres

- **AUTORISE** le Président à signer toute pièce administrative et juridique permettant l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme.
Le Président,

